

3. Postes de coopération scientifique. La nouvelle orientation du programme a suscité une discussion sur le maintien de certains de ces postes. Après un débat prolongé, il fut décidé de les maintenir tous sauf celui de Stamboul. On dressera en 1955-1956 un bilan de leur activité.
4. Amélioration de la documentation scientifique. L'Organisation est autorisée à dispenser conseils et encouragements aux organisations internationales qui s'intéressent à la normalisation de la terminologie, à la confection de dictionnaires multilingues et à l'amélioration des traductions d'articles scientifiques.
5. Subventions. La Conférence a manifesté un vif intérêt pour le travail du Conseil international des Unions scientifiques et approuvé l'octroi de subventions au Conseil des organisations internationales des Sciences médicales, à l'Union des associations internationales d'ingénieurs, à l'Assemblée générale de l'Union internationale de biochimie ainsi qu'à l'Année géophysique internationale, dont l'activité a suscité l'enthousiasme général.

C. SCIENCES SOCIALES

1. On favorisera l'extension de l'enseignement des sciences sociales, en accordant une attention spéciale à l'assistance directe aux Etats membres et à l'enseignement des sciences économiques dans les universités.
2. Problèmes concernant la compréhension et les tensions internationales. Ce projet qui a pris pour titre: "Problèmes actuels de coopération pacifique" a subi une révision considérable à partir d'une résolution des Etats-Unis et de la Tchécoslovaquie autorisant une étude des moyens de favoriser la coopération conformément à la Constitution de l'UNESCO.
3. Problèmes relatifs aux droits de l'homme et aux minorités. La Conférence a décidé d'intensifier son travail dans ce domaine et de lancer une campagne mondiale contre la discrimination raciale.
4. Amélioration de la documentation et de la terminologie en sciences sociales. On a approuvé la publication de bibliographies, de répertoires et de listes multilingues des termes scientifiques.
5. Amélioration de la comparabilité internationale des statistiques. Une étude des normes et critères a été autorisée.
6. Des subventions sont accordées à huit organisations ou institutions internationales de sciences sociales.